

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

145x23

CRÉATION DE TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES A DESTINATION DES USAGERS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE / DANSE / THEATRE PIERRE BARBIZET

Lieu de vie, d'ouverture et d'échanges, l'École de musique, de danse et de théâtre est un établissement spécialisé d'enseignement, d'éducation et de diffusion artistiques.

Dans le cadre des missions des établissements d'enseignement artistique d'aide aux pratiques de groupes amateurs, des salles de cours ou de diffusion peuvent être mises à disposition de certains usagers et ce en fonction des capacités des lieux.

La condition étant qu'au moins un des membres du groupe suive un cursus pédagogique de l'établissement.

Ainsi, il est proposé la création de tarifs pour ces mises à disposition, comme suit :

| SALLES | CONDITIONS | TARIFS |
|--|--|--|
| Salle Atmosphère Mise à disposition de pupitres, piano | -15 personnes maximum - Mise à disposition sur les horaires du secrétariat | 10€ de l'heure pour le groupe amateur |
| Salle Mac Mise à disposition de batterie, clavier, ampli et sono | - 6 personnes maximum - Mise à disposition sur les horaires du secrétariat | |
| Jas Rod Mise à disposition de batterie, amplis et sono Utilisation des régies son et lumière par un technicien municipal | - 10 personnes maximum - Mise à disposition selon le planning d'utilisation du Jas Rod et le planning de travail des techniciens son et lumière - mise à disposition de 2h30 minimum | Forfait de 60€ pour 2h30 de répétition pour le groupe amateur 20€ de l'heure pour toute heure supplémentaire pour le groupe amateur |

Il est précisé que la Régie de Recettes de l'école Municipale de musique, danse et théâtre est autorisée à percevoir les produits de ces mises à disposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

- DÉCIDE la création de tarifs de mise à disposition de salles à destination des usagers de l'école de musique, danse et théâtre

- PRÉCISE que cette tarification est applicable au 1^{er} septembre 2023.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL